Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_44-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_44**

OBJET • Désaffectation totale de biens mis à disposition par la commune de Rosporden à CCA

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 38

Pouvoirs • 09

Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_44-DE

Guy PAGNARD expose dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement en 2018, les biens communaux nécessaires à l'exercice de cette compétence ont été mis à disposition de Concarneau Cornouaille Agglomération et ont fait l'objet de PV de transfert.

Deux véhicules mis à disposition par la ville de Rosporden ont fait l'objet d'un renouvellement par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement et ne sont donc plus utiles à l'exercice de ladite compétence. En application de l'article L.1321-3 du CGCT, il convient donc de formaliser le retour de ces biens à la commune.

La commune pourra alors réaliser l'opération d'ordre non budgétaire comptabilisée au vu du PV de retour, de la décision rendant exécutoire le retour du bien et d'un certificat administratif de la commune bénéficiaire du retour comportant les informations nécessaires à la réintégration du bien dans son patrimoine (désignation, numéro d'inventaire, date et valeur d'acquisition, s'il est amortissable ou non et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués ainsi que l'état des subventions afférentes et les comptes par nature concernés).

Les deux véhicules mis à disposition par Rosporden dans le cadre du transfert de compétence en 2018 et faisant l'objet d'un retour sont les suivants :

1. Renault Trafic immatriculé 870 ANV 29 • compétence EAU
   Bien totalement amorti ; valeur nette comptable = 0€

2. Kangoo immatriculée BQ 842 CQ • compétence ASSAINISSEMENT
   Bien totalement amorti ; valeur nette comptable = 0€

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 22 janvier 2026 et considérant que les deux véhicules initialement mis à disposition ne sont plus utilisés pour l'exercice de la compétence transférée, et après avis favorable du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Restitue** à la commune de Rosporden les deux véhicules mis à disposition,
> **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : ~~PRESIDENT CCA~~